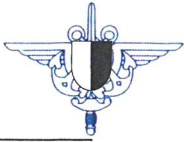


MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR  
DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

08 AVR. 2019

Metz, le  
N° 501818 /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/BSI/S.SEU

BBB

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

OBJET : élaboration PLU Mers-les-Bains 80.

REFERENCE courriel du 2 avril 2019.

Par correspondance visée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence utiles à l'élaboration du plan local d'urbanisme, afin de les porter à la connaissance du maire de Mers-les-Bains.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire ne se trouve sur cette commune et cette dernière n'est pas grevée par des servitudes relevant du ministère des armées.

Par ailleurs, aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel **Seven de KERROS**,  
chef de la division appui des formations.

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil